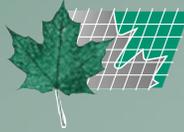




Industrie Canada Industry Canada

OPIC
OFFICE DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE DU CANADA



CIPO
CANADIAN INTELLECTUAL
PROPERTY OFFICE

Le service à la clientèle à l'oeuvre :

la mesure de notre réussite

Rapport annuel 1996-1997



Canada

Améliorer le service, le mesurer et en rendre compte

Message de la présidente

Cela a été un honneur pour moi d'être nommée commissaire aux brevets, registraire des marques de commerce et présidente de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) le 1^{er} septembre 1996.

Les responsabilités que j'assume à titre de commissaire aux brevets et de registraire des marques de commerce au sein de l'OPIC existent depuis plus d'un siècle, témoignant de l'importance que revêt de longue date la propriété intellectuelle pour la croissance économique du Canada. Par ailleurs, mes responsabilités en tant que présidente de l'OPIC sont relativement nouvelles, puisqu'elles ont été définies il y a quatre ans à peine, lorsque l'OPIC a été établi par le Conseil du Trésor du Canada à titre d'organisme de service spécial (OSS) au sein d'Industrie Canada.

Durant les six premiers mois de mon mandat, j'ai été impressionnée par l'importance accordée à la satisfaction de la clientèle à tous les niveaux de l'OPIC. Du personnel de service de première ligne jusqu'à la haute direction, les employés et les gestionnaires — tant individuellement que collectivement — ont pris à cœur les nouvelles responsabilités que leur confère le statut d'OSS. Ils profitent des libertés accordées à l'OPIC, par rapport à certaines règles et procédures auxquelles sont soumis les organismes centraux, pour améliorer de façon mesurable les services offerts aux clients.

Le rapport annuel de cette année rend hommage aux nombreuses années de travail ardu et au dévouement des employés et des gestionnaires de l'OPIC. Grâce à leurs efforts soutenus ainsi qu'à leur esprit d'initiative et d'innovation, il est maintenant possible de montrer les améliorations importantes qu'ils ont pu réaliser en servant plus efficacement les clients de l'OPIC.

Le présent rapport fait aussi ressortir l'importance qu'accorde sans cesse l'organisme à la prise de nouvelles initiatives destinées à favoriser d'autres améliorations aux services. Le passé et le présent nous montrent une image de l'OPIC qui correspond à celle d'un organisme qui croit que les efforts soutenus, le dynamisme, la détermination et un usage avisé de la flexibilité dont il bénéficie à titre d'OSS, permettent d'améliorer encore davantage les services fournis aux clients.

J'ai le privilège de diriger un organisme qui contribue depuis plus d'un siècle à la croissance économique du pays. Mais le plus grand privilège de tous est de diriger un organisme de gestion publique moderne capable de relever les défis de l'avenir. L'OPIC place ses clients, et le fait de répondre à leurs besoins, au cœur de tout ce qu'il entreprend. C'est pourquoi je me réjouis à l'idée de pouvoir recenser, au fil des prochaines années, les nouvelles réalisations de l'équipe que forment les employés et les gestionnaires de l'OPIC, qui permettront d'offrir aux Canadiens des services toujours plus efficaces dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Commissaire aux brevets,
Registraire des marques de commerce
et Présidente,



Sheila Batchelor

La propriété intellectuelle

Notre mandat et notre mission

Les droits de propriété intellectuelle — et la masse d'information qu'ils génèrent — sont des outils puissants dans le marché mondial concurrentiel d'aujourd'hui. L'acquisition de ces droits peut être une première étape importante pour n'importe quelle entreprise qui met en marché ses produits ou ses services ou qui octroie une licence à l'égard de ces derniers. À titre d'organisme d'application des lois canadiennes en matière de propriété intellectuelle, l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) a pour première fonction de base de conférer le titre de propriété ou la reconnaissance de droits de propriété intellectuelle en échange de la divulgation publique des idées et des procédés visés.

La seconde fonction de base de l'OPIC consiste à s'assurer que l'information concernant ces innovations est communiquée aux entreprises et aux particuliers qui peuvent en bénéficier. Les banques de données de l'OPIC sont une ressource précieuse pour les entreprises canadiennes. Cette information, lorsqu'elle est consultée et utilisée comme il convient, peut favoriser l'innovation.

Dans le cas des brevets, une recherche dans les bases de données de l'OPIC peut révéler qu'un concurrent a déjà protégé une invention qu'une entreprise prévoyait exploiter, ou alors qu'un brevet existant a expiré et peut maintenant être librement exploité commercialement. Les entreprises peuvent ainsi éviter la reproduction coûteuse de travaux de recherche-développement, résoudre des problèmes d'ordre technique, trouver d'éventuels partenaires aux fins de l'exécution de contrats de licence, ou acquérir des renseignements importants sur des secteurs d'activité précis.

Les banques de données que tient l'OPIC sur les marques de commerce, les droits d'auteur et les dessins industriels fournissent aussi de l'information sur les nouveaux produits et services en voie de création. Cette connaissance procure à tous les intervenants d'un secteur donné un fondement solide pour planifier de nouvelles initiatives, et leur permet de tirer avantage des toutes dernières innovations dans leur domaine. L'OPIC joue donc un rôle indispensable sur le plan de la création d'emplois et de la croissance économique.

Ces deux fonctions de base se situent au cœur des objectifs stratégiques qui ont été décrits dans le deuxième des plans d'activités triennaux de l'OPIC (de 1996-1997 à 1998-1999) : promouvoir une culture de la propriété intellectuelle au Canada, et améliorer constamment la fourniture de produits et de services qui répondent aux besoins des Canadiens.

Un élément prépondérant de toutes les activités de l'OPIC est l'accent marqué sur le service à la clientèle, accent qui est à la base des progrès d'envergure que nous avons accomplis dans toutes nos activités.

Énoncé de mission de l'OPIC

Vision

Fournir aux Canadiens des services de propriété intellectuelle d'excellente qualité.

Mission

Accélérer le développement économique du Canada, c'est-à-dire :

- favoriser l'utilisation du régime de la propriété intellectuelle et l'exploitation des renseignements en la matière;
- encourager l'invention, l'innovation et la créativité au Canada;
- administrer les divers volets du régime de la propriété intellectuelle au Canada (brevets, marques de commerce, droits d'auteur, dessins industriels et topographies de circuits intégrés);
- promouvoir les intérêts internationaux du Canada en matière de propriété intellectuelle.

Valeurs

- intégrité
- confiance
- efficacité
- respect
- équité
- amélioration continue



Les secteurs d'activité de l'OPIC

L'OPIC applique les lois cadres qui régissent les formes suivantes de propriété intellectuelle :

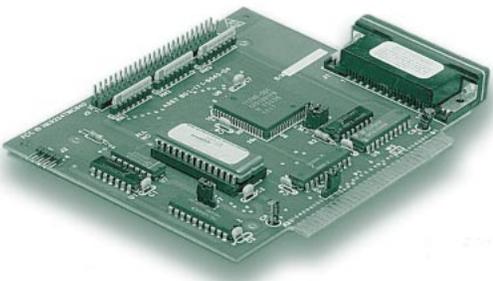
Les brevets visent les nouvelles inventions (procédé, machine, fabrication, composition de matériaux) ou toute amélioration nouvelle et utile d'une invention existante.

Les marques de commerce sont des mots, des symboles, des dessins, ou toute combinaison de ces éléments, qui servent à distinguer les produits ou les services d'une personne ou d'un organisme des autres produits ou services sur le marché.

Les droits d'auteur protègent les oeuvres littéraires, artistiques, dramatiques ou musicales (y compris les programmes informatiques), ainsi que les enregistrements sonores.

Les dessins industriels concernent les caractéristiques strictement visuelles des formes, des motifs, des décorations ou des configurations, ou toute combinaison de ces éléments, appliqués à un article manufacturé.

Les topographies de circuits intégrés sont les configurations tridimensionnelles de circuits électroniques incorporés dans des circuits intégrés ou des schémas de montage.



Topographie de circuits intégrés — Compte tenu de l'incidence croissante de la technologie des circuits intégrés dans pratiquement tous les secteurs d'activité et de la nécessité de protéger les innovations canadiennes dans ce domaine, tant au pays que sur la scène internationale, le Canada a adopté une loi et un règlement visant à protéger les droits en matière de topographies de circuits intégrés.



Dessin industriel — La chaise Concorde (dessin industriel enregistré N° 80645) fait partie d'une gamme d'équipements de bureau d'avant-garde produits par la compagnie Global Upholstery Inc., de Downsview en Ontario.

« Protéger les formes uniques de nos produits avec l'Office de la propriété intellectuelle du Canada est un élément-clé de notre stratégie de marketing », affirme Steve Gibson, gestionnaire du marketing chez Global.

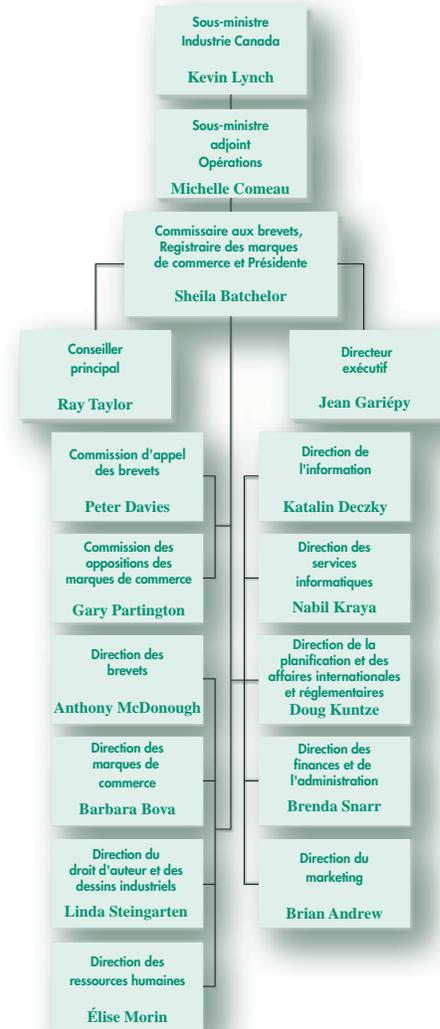
L'OPIC au sein d'Industrie Canada

La présidente de l'OPIC relève du sous-ministre et du ministre de l'Industrie, par l'intermédiaire du sous-ministre adjoint du secteur des Opérations d'Industrie Canada. Ce secteur contribue à l'objectif du Ministère qui consiste à aider les entreprises du Canada à devenir plus compétitives dans une économie mondiale axée sur la connaissance et qui évolue rapidement. À cette fin, le secteur des Opérations applique une vaste gamme de lois ayant trait aux services relatifs au marché, dont celles qui régissent la propriété intellectuelle, la faillite, les sociétés et la métrologie légale.

En vue de fournir à ses clients le meilleur service qui soit, l'OPIC est structuré et rend compte de ses activités en tant qu'organisme de service spécial (OSS) autofinancé. En échange d'un niveau de rendement précis dans la prestation de services rapides liés à la propriété intellectuelle, l'OPIC bénéficie d'une certaine flexibilité sur le plan de la gestion et de l'administration. L'exécution de programmes est financée au moyen d'un fonds renouvelable, alimenté exclusivement par les droits versés par les clients, ce qui garantit que les résultats financiers sont l'objet d'une attention soutenue. De ce fait, l'importance qu'accorde l'OPIC à l'amélioration constante du service à la clientèle fait écho aux pratiques des organismes du secteur privé qui ont du succès.

Participation aux activités d'Industrie Canada

L'OPIC joue un rôle actif au sein de l'équipe d'Industrie Canada, qui appuie l'innovation technologique et encourage les petites et moyennes entreprises (PME). Il est possible d'obtenir de l'aide et des renseignements par l'entremise de quatre conseillers régionaux de l'OPIC et du réseau national du Centre de services aux entreprises du Canada. L'OPIC travaille en association étroite avec plusieurs membres du portefeuille d'Industrie Canada et contribue à de nombreux projets de soutien technologique et commercial entrepris par Industrie Canada.



Le kiosque de l'OPIC a été un point d'attraction important pour un vaste pourcentage des 52 000 personnes qui ont assisté aux info-foires PME 2000, parrainées par Industrie Canada et tenues en 26 endroits différents d'un bout à l'autre du pays au cours de l'année écoulée.

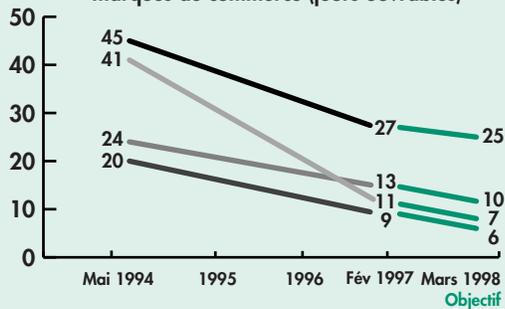
Engagement vis-à-vis du service à la clientèle

Une preuve positive...

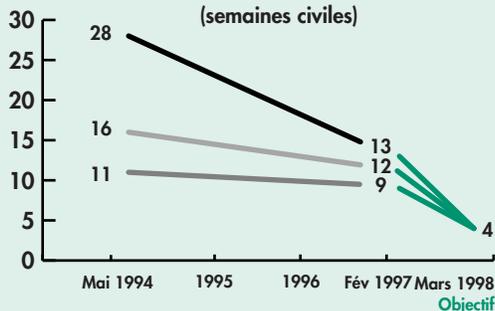
Mettre l'accent sur le service à la clientèle, c'est une chose — mais apporter des améliorations concrètes, et en faire la preuve — c'en est une autre.

L'OPIC a prouvé que la chose est possible — avec des résultats éloquentes. En trois ans seulement, les délais d'exécution, dans presque tous les processus, ont été coupés de moitié.

Réduction des délais d'exécution à certaines étapes du traitement des demandes de marques de commerce (jours ouvrables)

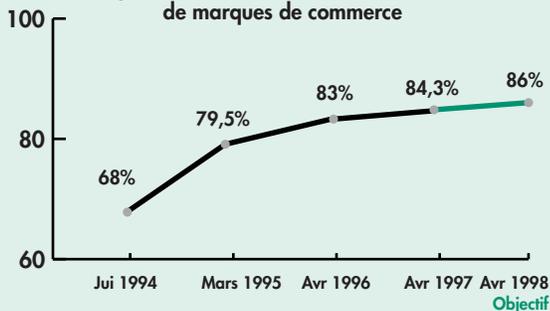


Réduction des délais d'exécution à certaines étapes du traitement des demandes de brevets (semaines civiles)



Les réductions prévues des délais d'exécution sont directement attribuables à l'investissement qui a été effectué dans l'informatisation (c.-à-d. TechSource).

Améliorer la satisfaction de la clientèle à l'égard du processus de traitement des demandes de marques de commerce



La stratégie... les faits saillants

L'OPIC a obtenu des résultats impressionnants grâce à un processus exhaustif, consistant à définir ses objectifs liés au service à la clientèle, à déterminer ce qu'il fallait faire pour les atteindre et, ensuite, à mettre en application la stratégie adoptée. En résumé, l'organisme a :

- adopté une structure et une culture organisationnelles qui facilitent l'amélioration continue;
- écouté les clients afin de s'assurer que l'on répond à leurs besoins;
- intégré des normes de service dans les activités courantes;
- entrepris un processus d'analyse comparative garantissant que le rendement de l'OPIC est égal à ce qui se fait de mieux dans le monde;
- simplifié les procédures pour les clients, et haussé ainsi leur niveau de satisfaction;
- fixé des objectifs pour les délais d'exécution, et à intervalles réguliers, vérifié les progrès accomplis et rendu compte des résultats;
- utilisé des techniques de pointe pour diffuser de manière efficace des renseignements aux clients;
- rationalisé les méthodes de travail et réduit les délais d'exécution grâce à l'automatisation;
- reconnu que les employés de l'OPIC sont une ressource primordiale, et a reconnu leur contribution à sa réussite;
- continué de jouer un rôle clé au sein du milieu de la propriété intellectuelle à l'échelle internationale.

Bien servir chaque client... une priorité

Afin d'offrir à leurs clients les meilleurs services qui soient, les entreprises de pointe établissent des disciplines de gestion interne qui engendrent une culture axée sur le service à la clientèle.

À titre d'OSS financé grâce aux droits versés par les clients, l'OPIC a tout intérêt à fournir les meilleurs services possibles. C'est ce que nos clients exigent, et le statut d'OSS donne à l'OPIC la capacité pour le faire. Et surtout, l'OPIC bénéficie d'une souplesse financière pour investir dans les secteurs où il faut améliorer le service à la clientèle, soit en mettant au point des systèmes automatisés, soit en embauchant des employés qui possèdent les qualités requises.

À l'écoute de nos clients

Les initiatives liées au service à la clientèle sont, en grande partie, un effort mené conjointement par l'OPIC et ses clients. Diverses méthodes de consultation sont utilisées, dont des sondages et des groupes de discussion, afin de déterminer les principaux secteurs où des améliorations s'imposent. L'objectif de l'amélioration continue oblige à évaluer — avec le personnel comme avec les clients — dans quelle mesure les nouvelles initiatives en matière de service satisfont aux critères désignés.

Ce que nos clients nous disent...

C'est très simple : ils apprécient nos efforts. Le sondage sur la satisfaction de la clientèle de la Direction des marques de commerce, mené au cours du quatrième trimestre de 1996-1997, a démontré une amélioration par rapport aux années antérieures — le niveau général de satisfaction de la clientèle était de 84,3 %, comparativement à 83 % en avril 1996 et 79,5 % en mars 1995.

Un sondage de la Direction du droit d'auteur et des dessins industriels auprès des clients des services liés aux droits d'auteur a été mené à l'automne de 1996; il a permis de relever un niveau général de satisfaction de 85,4 %. La courtoisie et la compétence du personnel, de même qu'une réponse satisfaisante aux demandes de renseignements, ont été les éléments les plus appréciés.

Un important groupe de travail a été mis sur pied en juin 1996 dans le but d'examiner diverses questions relatives à l'amélioration du processus de dépôt des demandes de dessin industriel. Cette initiative s'ajoutait aux discussions permanentes avec des agents particuliers et l'Institut canadien des brevets et marques.

La Direction des brevets a réalisé, pour la première fois, un sondage sur la satisfaction de la clientèle à la fin de 1996-1997.

Des initiatives en matière de service qui s'étendent à l'ensemble de l'organisme

L'OPIC a mis en oeuvre des normes qui mettent le service à la clientèle en tête de liste des responsabilités de chaque employé. En outre, tous les secteurs de l'organisme ont établi et améliorent constamment les normes par rapport auxquelles le rendement réel est mesuré.



L'engagement pris par l'OPIC en matière de service aux clients se traduit par les diverses normes de service qui ont été formulées par chaque direction des secteurs d'activité.

En janvier 1996, l'OPIC a lancé une campagne axée sur le service à la clientèle, et ce, à peu près au même moment où le gouvernement canadien, par l'entremise de l'Initiative fédérale sur les services de qualité, enjoignait tous les ministères d'intégrer des objectifs mesurables en matière de rendement des services, ainsi que de rendre compte des résultats obtenus. La Direction des marques de commerce avait pour sa part entrepris son programme de mesure du rendement en 1994 — l'OPIC avait donc une bonne longueur d'avance.

Marques de commerce — meilleures pratiques

Le *National Performance Review* (NPR) a fait état des meilleures pratiques suivantes dans son rapport de visite sur place concernant la Direction des marques de commerce de l'OPIC :

- Le client passe en priorité.
- Les clients et les employés comprennent aisément les mesures clés.
- Les mesures de rendement sont liées à l'énoncé de mission.
- Les communications sont régulières et significatives.
- L'importance des mesures de rendement fait partie intégrante des processus internes et est bien comprise par les employés.
- Le leadership est énergique et déterminé.
- L'amélioration constante fait partie de la culture.

En ce qui concerne le service à la clientèle, des normes génériques sont fixées pour l'ensemble de l'OPIC. Celles-ci visent des activités telles que les communications téléphoniques, les rencontres avec les clients, de même que les délais de traitement du courrier. Ces normes générales, assorties d'engagements prescrits et explicites, sont affichées dans toutes les zones publiques. En outre, chaque secteur d'activité a fixé des normes précises pour les activités qui lui sont propres.

La mise en oeuvre de normes de service à la clientèle applicables à chaque direction s'est poursuivie cette année, et la Direction de l'information a diffusé sa série de normes à la fin d'avril 1996. La Direction des brevets a publié son engagement vis-à-vis des services à la clientèle le 1^{er} août 1996, précisant des niveaux de prestation de services dans chacun de ses principaux processus. Ces deux directions se joignent à celle des Marques de commerce pour ce qui est de fixer des objectifs clairement énoncés par rapport auxquels il est possible de mesurer le rendement. La Direction du droit d'auteur et des dessins industriels s'attend à publier un engagement comparable au cours de la prochaine année financière.

Tant la satisfaction de la clientèle que l'amélioration des délais d'exécution sont liées à la gestion par les faits — et, en même temps, aux deux disciplines que sont la mesure et l'analyse comparative. L'OPIC a pu établir des lignes de tendance : il s'agit là d'un élément important du processus d'amélioration continue.

Au cours de l'année écoulée, la Direction des marques de commerce a commencé à participer à un projet international d'analyse comparative en compagnie d'un certain nombre de pays, dont la Suède, le Royaume-Uni, la Nouvelle-Zélande et l'Australie. Cette mesure garantira que le

rendement de la Direction est au niveau de ce qui se fait de mieux. Outre les travaux précis d'analyse comparative entrepris avec le *Patent Office* du Royaume-Uni, la Direction des marques de commerce a volontairement pris part à une étude sur les « meilleures pratiques » menée par le *National Performance Review* (NPR) de Washington. Après une visite sur place coordonnée par le Conseil du Trésor, le NPR a reconnu à la Direction des marques de commerce sept « meilleures pratiques ».

Des améliorations qui se voient

Les rapports de la Direction des brevets sur les délais d'exécution sont publiés dans le *Bulletin de l'Institut canadien des brevets et marques*. Ces niveaux de rendement serviront de point de comparaison pour mesurer le rendement futur.

Certains processus clés liés aux brevets ont fait montre d'améliorations notables au cours de l'année écoulée : le délai nécessaire pour procéder à un examen de fond à la suite de la réception d'une demande d'examen a diminué de 34,8 mois, à la fin de l'année 1995-1996, à 26,2 mois au dernier trimestre de la présente année. À la fin de



l'année, les accusés de réception étaient mis à la poste dans les six jours suivant la réception de la demande — bien avant l'objectif de dix jours. Le délai de délivrance des certificats de dépôt est tombé à huit semaines, comparativement à un objectif de 12 semaines.

La Direction des marques de commerce publie ses normes relatives au service à la clientèle dans le *Journal des marques de commerce*, et en rend compte chaque trimestre. L'application, plusieurs années durant, d'un programme de service à la clientèle fait qu'il est possible de relever les améliorations cumulatives qui surviennent sur le plan du rendement. Depuis que le programme est entré en vigueur en 1994, le temps consacré aux renouvellements est passé de 20 jours à neuf. Le temps nécessaire pour délivrer un enregistrement de marque de commerce après avoir reçu les droits d'enregistrement a diminué de 41 à 11 jours.

Le délai de traitement qui s'applique à l'enregistrement des droits d'auteur continue de diminuer. Il est à l'heure actuelle de quatre semaines, comparativement à cinq semaines il y a un an, et de six à huit semaines il y a deux ans à peine.

Faciliter les choses

Les procédures ont été simplifiées pour les clients de tous les secteurs d'activité qui s'occupent de propriété intellectuelle, et les économies de temps et d'argent engendrées ont accru les niveaux de satisfaction de la clientèle.

En ce qui concerne les clients de la Direction des brevets, certains de ces changements de nature procédurale se reflètent dans la nouvelle *Loi sur les brevets* et dans les *Règles* connexes entrées en vigueur le 1^{er} octobre 1996, ainsi que dans la version révisée du *Recueil des pratiques du Bureau des brevets* (RPBB). Étant donné qu'il fournit aux clients professionnels de l'OPIC des renseignements détaillés sur les procédures et sur les processus du Bureau des brevets, ce document est considéré comme un outil important. Une explication en langage clair des changements apportés a été envoyée par la poste, et une version électronique du manuel peut être consultée au site Web de l'OPIC.

La Direction du droit d'auteur et des dessins industriels a procédé à une analyse de ses procédures en réponse aux besoins des clients du secteur des dessins industriels, dont la culture est en évolution. Les clients bénéficieront ainsi de changements marqués dans les conditions liées à la demande, comme le fait de disposer d'un plus grand nombre d'options pour ce qui est de la préparation des descriptions et des esquisses. En outre, les demandeurs pourront obtenir une date de dépôt sans avoir à soumettre une description complète de leur dessin, et auront trois mois pour présenter une demande en bonne et due forme.

Il est à noter que la plupart des améliorations réalisées par l'OPIC ont été apportées avant l'introduction de l'automatisation au travail, qui promet des résultats encore meilleurs.

Les outils du succès

En 1996, la Direction des marques de commerce de l'OPIC a été citée par le Vérificateur général du Canada comme un exemple de responsabilité et d'ouverture de la part du secteur public. Elle a ouvert la voie pour ce qui est de fixer des objectifs de rendement clairs et d'en rendre compte — qu'ils aient été atteints ou non.

« [...] les progrès (que la Direction des marques de commerce a) accomplis peuvent fournir des leçons utiles à d'autres ministères fédéraux. »

« La Direction des marques de commerce [...] montre qu'il est possible d'appliquer des normes de service en faisant preuve d'un leadership et d'une gestion efficaces. »

Extrait du Rapport du vérificateur général du Canada (Chapitre 14, Qualité des services), septembre 1996

La Direction des marques de commerce n'aurait pu connaître un tel succès sans analyser soigneusement les processus actuels et les outils disponibles. Voici un résumé des mesures qui ont été prises pour parfaire les outils de soutien mis à la disposition du personnel et des clients :

1. Introduction d'un nouveau *Manuel d'examen des marques de commerce*, lequel précise les normes de qualité applicables aux examens.
2. Introduction d'un *Manuel d'examen des marques de commerce des marchandises et des services* qui fournit au personnel et aux agents des termes clairs et acceptables.
3. Accès en direct à la *Loi sur les marques de commerce* ainsi qu'au *Règlement* connexe.
4. Utilisation d'un logiciel de traduction automatisé pour la préparation du *Journal des marques de commerce*.
5. Accès à une meilleure sélection de documents de recherche et de référence en direct, accessibles aux examinateurs.
6. Accès, via Internet, à d'autres sources de données de référence à jour à l'intention des examinateurs.

Automatiser pour plus d'efficacité

L'automatisation est un aspect important des améliorations apportées au niveau du service dans les principaux secteurs d'activité. Elle offre plusieurs avantages à notre personnel et à notre clientèle — une rapidité de traitement accrue, plus de précision et un accès plus facile aux dossiers des clients.

Axé sur le service à la clientèle

L'objectif d'un guichet unique

La Direction des brevets a élargi la base de formation de son personnel exécutant de manière à fournir à ses clients une gamme plus étendue de services. Au cours de l'année écoulée, une équipe pilote a suivi une formation exhaustive entre pairs, qui permet aux employés de se charger de plusieurs étapes du processus d'octroi d'un brevet, au lieu de se spécialiser dans une seule. Pour s'assurer que la qualité est maintenue, le projet est évalué avec l'aide de deux entreprises du milieu des brevets.

L'exactitude compte!

Lorsque l'on met en oeuvre un nouveau système automatisé, on ne peut sacrifier la qualité à la rapidité. Pour atteindre nos objectifs en matière de service à la clientèle, il est nécessaire d'imposer des normes strictes aux personnes qui s'occupent du traitement électronique de l'information.

Sur les 1,3 millions de brevets qui ont été enregistrés dans TechSource, on a obtenu un taux d'exactitude de l'indexation de plus de 99,99% : après avoir procédé à un balayage d'images par lots de 100 brevets, les pages contenant les abrégés et les revendications ont été soumises à une reconnaissance optique de caractère (ROC) et ensuite révisées au moyen d'un système de traitement de texte. En prenant pour base la norme militaire 105D, un échantillon approprié du lot a ensuite été examiné pour vérifier s'il n'y avait pas d'erreurs de page ou de mot. Si l'on relevait plus de 5,9 mots erronés sur 1 000, le lot entier de 100 brevets était rejeté et renvoyé pour subir un nouveau traitement intégral. Le lot de 100 brevets était ensuite examiné jusqu'à ce qu'il atteigne le niveau de qualité requis (exactitude minimale de 99,5 %).

Grâce au lancement d'INTREPID II en novembre 1996, la Direction des marques de commerce a amélioré le système automatisé des marques de commerce qui existait depuis plus de dix ans. Le nouveau système informatique intégré permet au personnel d'accéder directement aux données à partir de leur poste de travail, plutôt que d'avoir à manipuler des piles de documents imprimés. Le système a automatisé toutes les fonctions d'écriture, y compris celles accomplies au sein de la Commission des oppositions des marques de commerce. La direction est maintenant en mesure de repérer aisément une demande en cours de traitement, et peut améliorer de façon constante le déroulement du travail en contrôlant la charge de travail. Il est donc maintenant possible de répondre sans délai à la plupart des demandes d'information des clients.

Dans l'intervalle, la Direction des brevets s'appropriait à déployer entièrement, en juin 1997, le système d'automatisation des brevets « TechSource ». Ce dernier remplace un système de classement de documents datant de 130 ans par un système de traitement électronique des demandes de brevets quasi exempt de papier. À l'automne de 1996, 1,3 million de documents relatifs aux brevets avaient ainsi été convertis. Il est maintenant possible d'extraire sous forme électronique plus de 11 kilomètres d'espace de stockage à l'OPIC et aux Archives nationales du Canada. Des recherches peuvent être faites dans les documents à partir des données bibliographiques, et ceux-ci peuvent être examinés intégralement par imagerie. Le texte intégral d'environ 400 000 documents peut être consulté. Des copies de sauvegarde de ces fichiers sont conservées sur disque optique, dans 16 boîtes, lesquelles peuvent être rangées sur moins de cinq mètres d'espace de stockage!



Grâce au système informatisé TechSource, des documents occupant plus de 11 kilomètres d'espace sur les rayons à l'OPIC ainsi qu'aux Archives nationales du Canada sont maintenant accessibles électroniquement.



L'accès à TechSource à distance a été mis à l'essai cette année, à titre de projet pilote, en plusieurs endroits au Canada. Lorsqu'il sera entièrement implanté, le système permettra un traitement exact des demandes ainsi que des délais d'exécution plus courts, une réponse plus rapide aux demandes de renseignements, de même que la production automatique d'avis pendant toute la durée de validité des brevets.

À la Direction du droit d'auteur et des dessins industriels, l'actuel registre automatisé des droits d'auteur est en voie de modernisation, et pourra procéder à l'enregistrement de nouveaux droits proposés dans le cadre de changements à la législation relative aux droits d'auteur. L'imagerie des dessins industriels est une caractéristique prioritaire qui permettra d'effectuer des recherches en direct. Cette initiative améliorera le processus de recherche au stade de l'examen et, à terme, fournira aux clients un accès à distance au registre des dessins industriels. Au cours de l'année écoulée, la Direction a évalué la technologie disponible.

Les améliorations activent les recherches

Il est également possible d'améliorer le service au moyen de rajustements techniques ou du perfectionnement des systèmes existants. En octobre 1996, la Direction des brevets et le personnel de la salle de recherche des brevets ont noté le besoin d'offrir à leurs clients des moyens de recherche plus rapides et plus efficaces. La salle de recherche publique dispose maintenant d'équipement et de processus de pointe. Ces changements ont mené à une diminution importante du temps de recherche moyen, ainsi qu'à une réduction de 60 % des produits imprimés. Les clients de l'OPIC réalisent ainsi des économies de temps et d'argent considérables.

Mettre la connaissance entre les bonnes mains

L'OPIC a également pris de l'avance pour ce qui est d'exécuter son mandat de diffusion des renseignements qui figurent dans ses banques de données. Ces renseignements sont d'une aide importante pour le secteur croissant des entreprises axées sur l'innovation au Canada.

Cette année a été celle de l'inauguration sur Internet de la Base de données sur les brevets canadiens, qui fournit des renseignements bibliographiques sur toutes les demandes de brevets présentées depuis octobre 1989 — plus de 250 000 documents. Toute personne ayant un lien Internet peut consulter la base de données au site Web de l'OPIC (<http://opic.gc.ca>) ou au site *Strategis* d'Industrie Canada (<http://strategis.ic.gc.ca>). En moyenne, la Base de données sur les brevets canadiens donne, chaque semaine, 1 200 réponses pertinentes et fait l'objet de 3 000 recherches, et elle a été cotée comme l'un des dix sites les plus fréquentés sur *Strategis*. Le propre site Web de l'OPIC a continué d'être un outil de communication utile en vue de fournir — et obtenir — des renseignements opportuns et précis en matière de propriété intellectuelle, à l'intention — et auprès — d'un vaste public. Le site présente des renseignements généraux, offre un accès aux lois relatives à la propriété intellectuelle, à divers manuels, à des circulaires et à des guides d'information, et fournit des liens avec des sites connexes situés dans le monde entier. Le site Web de l'OPIC est le premier site du gouvernement du Canada à avoir servi à consulter le grand public sur des changements d'ordre réglementaire.

Créer un « organisme exceptionnel »

Dans un organisme de prestation des services, l'infrastructure de gestion doit soutenir les initiatives de service à la clientèle. Afin d'améliorer davantage le service à la clientèle, l'OPIC a été le premier organisme à participer, lorsque le secteur des Opérations d'Industrie Canada a lancé une « campagne d'excellence » à l'automne de 1995. Le Comité exécutif a commencé à évaluer les forces et les faiblesses en fonction des critères établis. On a ainsi découvert que le statut d'OSS avait rendu les gestionnaires plus responsables des résultats et que les niveaux de service des secteurs d'activité excèdent maintenant ceux qui existaient avant la transformation en OSS.

Les résultats ont montré aussi que, malgré l'amélioration de la qualité et de la prestation des services, il y a encore du travail à faire. Il a été reconnu que la direction et le personnel de l'OPIC doivent travailler en collaboration plus étroite afin d'accomplir la mission de l'organisme et d'atteindre les objectifs stratégiques.

C'est ainsi qu'un certain nombre d'initiatives ont vu le jour. Par exemple, à l'automne de 1996, les dirigeants de l'OPIC ont entrepris de créer une Direction des services informatiques unifiée afin de remplacer les services technologiques individuels existant au sein de chaque secteur d'activité. Cette démarche coordonnée et centralisée est essentielle à une époque où de nouveaux systèmes automatisés de taille sont en voie d'établissement.



La Direction des brevets et la Direction des marques de commerce ont tous deux des contacts réguliers avec des représentants de leurs clients par l'entremise de leurs comités de liaison mixtes (CLM) respectifs. Le CLM des Brevets se compose de représentants d'agents de l'Institut canadien des brevets et marques (ICBM) ainsi que des cadres de la Direction et de représentants d'autres directions qui s'intéressent au sujet. Le CLM des Marques de commerce (dont on voit ici quelques membres) réunit jusqu'à 25 agents des Marques de commerce de diverses firmes et des cadres de la Direction. Les deux directions consultent leur CLM sur divers sujets, y compris les politiques et les procédures opérationnelles, les révisions apportées aux manuels, la fixation de normes de service à la clientèle, etc.

Les employés de l'OPIC : l'élément moteur

L'OPIC est doté d'un effectif pluridisciplinaire, hautement professionnel, dont l'enthousiasme profondément enraciné constitue la clé du succès avec lequel l'OPIC sert ses clients.

La direction a mis en place un certain nombre de mesures qui favorisent la motivation et l'engagement vis-à-vis des services. Ces programmes permettent aux employés d'être un élément de la solution, d'assumer la responsabilité de leurs actes — et de profiter des succès qu'ils obtiennent.

Apprendre et travailler ensemble

Au cours de l'année écoulée, la formation du personnel a continué d'être axée sur l'amélioration du service à la clientèle, grâce à des cours comme : « La gestion pour excellence », « Outils de gestion et de planification » et « Outils pour l'amélioration continue ». Une démarche unifiée à l'égard du service à la clientèle est favorisée par le Conseil de l'amélioration continue, un groupe volontaire de représentants de chaque direction qui ont suivi une formation sur les méthodes et les outils d'amélioration continue. Le Conseil remplit une fonction d'enseignement mutuel. Son travail complète et améliore les cours de formation sur l'amélioration continue qui sont offerts aux employés de l'OPIC.

Afin de s'assurer que nos équipes travaillent à un niveau optimal, des cours sur les relations de travail ont été offerts à tout le personnel de surveillance.

L'implantation de nos nouveaux systèmes automatisés a nécessité la mise au point de modules de formation précis afin de sensibiliser les employés aux nouvelles procédures car, dans certains cas, la nature du travail a considérablement changé.



Le personnel des Marques de commerce a suivi une formation fort spécialisée sur le système INTREPID II au cours de la période qui a précédé la mise en service du système en novembre dernier.

Le personnel des Opérations aux Brevets a suivi une formation régulière sur les procédures et sur TechSource à la fin de mars 1997.

Une plus grande automatisation des processus de travail à l'OPIC a fait surgir de nouvelles questions au sujet de la santé et de la sécurité à long terme des employés. Des ateliers ont été organisés afin d'enseigner aux employés la bonne façon d'utiliser leur poste de travail. De l'avis de la Direction, l'acquisition de ces connaissances était un investissement important dans l'automatisation et le bien-être des employés.

Au début de 1997, des ateliers sur la « gestion du changement » ont été donnés afin d'aider les employés à comprendre l'effet personnel des changements au travail et d'y faire face.

Dotation en personnel — prévision de l'avenir

Dans le but d'atteindre les objectifs à long terme de réduction des délais d'exécution, des employés supplémentaires ont été embauchés à la Direction des brevets. Étant donné que la formation complète d'un examinateur dure deux ans, il est impossible de remplacer rapidement les employés qui s'en vont. Cette année, il a été nécessaire d'embaucher des examinateurs/classificateurs en prévision des changements dans la composition de l'effectif que l'on anticipe d'après des données démographiques, compte tenu des objectifs ambitieux de réduction du temps consacré aux examens.

Un milieu de travail convivial

Le degré de motivation des employés de l'OPIC découle principalement de leur propre sentiment de professionnalisme et de fierté au travail. Divers programmes prennent appui sur cette motivation et aident à maximiser la satisfaction au travail d'un effectif diversifié, dont un grand nombre de membres sont aux prises avec des responsabilités familiales et professionnelles exigeantes.

Plus du tiers des employés ont pu réaménager leur horaire de travail. Les solutions les plus fréquentes sont les horaires de travail comprimés et le télétravail, rendu possible par TechSource et INTREPID II.

Les membres du personnel de l'OPIC s'occupent de diverses initiatives qui s'appliquent à l'ensemble de l'organisme, comme la réunion annuelle dirigée par les employés. Le personnel bénévole du Conseil de l'amélioration continue a procédé à un sondage auprès des employés qui a mené à la création d'un énoncé de la « vision » et des « valeurs » qui expose, en des termes choisis par les employés, les valeurs de base qui complètent l'énoncé de mission de l'OPIC (voir page 2).

L'utilisation avisée de nos ressources

Afin de réduire le coût des activités courantes et de fournir ainsi à ses clients le maximum de services au prix le plus bas, l'OPIC a introduit un certain nombre d'innovations au cours de l'année qui lui ont permis de réaliser :

- des économies annuelles de près de 35 000 \$, grâce à la rationalisation des méthodes d'achat;
- des réductions considérables de l'utilisation du papier grâce au courrier électronique, aux formulaires électronique, aux photocopieuses et aux imprimantes laser recto verso;
- des économies de 40 000 \$ en accordant aux employés qui reçoivent le courrier le pouvoir de traiter sans délai les problèmes, plus tôt que plus tard;
- des économies annuelles de 600 000 \$ en frais de locaux, grâce au stockage des archives de la Direction des brevets sous forme optique, plutôt que sous forme imprimée.

Les employés et les gestionnaires de l'OPIC continuent de chercher des moyens innovateurs de réduire les frais sans amoindrir le niveau des services offerts à la clientèle.

Questions d'intérêt pour les Canadiens et les employés de l'OPIC

En accord avec l'engagement du gouvernement du Canada « d'ajouter une dimension écologique » aux activités de l'administration publique, l'OPIC a entrepris un certain nombre d'initiatives en vue de réduire l'effet de ses activités courantes :

- environ 300 000 livres (236 tonnes métriques) de papier de bureau ont été recyclés au cours de l'année dans le cadre du programme d'épargne-papier;
- d'importantes économies d'énergie ont été réalisées grâce à l'achat d'ordinateurs certifiés Energy Star et de photocopieuses équipées de dispositifs d'économies d'énergie;
- des matériaux de construction « plus écologiques » ont été précisés pour les travaux de rénovation, et des déchets de construction et de démolition ont été recyclés;
- des analyses environnementales de lieux de travail rénovés ont permis de garantir que les normes de santé et de sécurité étaient respectées avant que les employés s'installent.

Reconnaissance et récompense 1996

Rendement d'un niveau exceptionnellement élevé durant une période prolongée :

8 primes individuelles 1 prime collective

Réalisation fructueuse d'un projet ou d'une tâche spéciale d'une manière qui excède les attentes :

2 primes individuelles 1 prime collective

Exécution de fonctions dans des circonstances inusitées, d'une manière qui constitue une contribution d'un mérite inhabituel à la fonction publique :

2 primes individuelles

Au cours de l'année, des « primes instantanées » ont été accordées à 14 personnes et 19 groupes.

Deux employés ont obtenu une prime à l'initiative.

Six employés ont obtenu une reconnaissance pour leurs 25 années de service.

Cinq employés ont obtenu une reconnaissance pour leurs 35 années de service.

Ce sont également les employés qui administrent le Programme de reconnaissance et récompense de l'OPIC. Un comité d'examen par les pairs, composé de représentants de toutes les directions, évalue les candidatures soumises par les employés et qu'appuie le directeur de l'intéressé, en fonction de critères établis. Le Comité formule ensuite ses recommandations au Comité exécutif de l'OPIC. Une reconnaissance officielle est accordée pour les activités exceptionnelles qui améliorent le service à la clientèle ou qui engendrent des économies de coûts au sein de l'OPIC, du ministère et de la fonction publique dans son ensemble. Les gestionnaires accordent sur place des primes instantanées afin de récompenser l'excellence du travail de particuliers et de groupes.

Servir la clientèle par le biais d'activités internationales

Afin de s'assurer que les entreprises canadiennes sont en mesure de rivaliser au sein de l'économie mondiale, le Canada est signataire d'une série d'ententes commerciales de niveau international et régional qui ont des répercussions sur notre régime de propriété intellectuelle.

Au cours des dernières années, une série de modifications ont été apportées aux lois concernant les brevets, les marques de commerce, les droits d'auteur et les dessins industriels en vue de permettre au Canada de remplir ses obligations aux termes de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), ainsi qu'aux termes de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), dont l'application relève de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Au nombre des obligations de l'accord sur les ADPIC figure l'introduction d'un système permettant d'assurer une protection internationale réciproque pour les « indications géographiques ».

Le 26 mai 1996, le Canada a amélioré sa participation à la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle en adhérant aux dispositions de fond de la version la plus récente de la Convention, le texte de Stockholm de 1967. Les principales dispositions de la Convention garantissent le traitement national des demandeurs et titulaires de droits de propriété industrielle, confèrent des droits de priorité aux demandes provenant d'États membres, et énoncent une série de règles communes auxquelles les membres doivent se conformer.

L'accession du Canada au Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets est entrée en vigueur le 21 septembre 1996. Lorsqu'une invention comporte un micro-organisme, à la description peut s'ajouter le dépôt d'un échantillon du micro-organisme auprès d'une institution spécialisée.

Les efforts que l'OPIC a accomplis cette année au niveau international comprennent une participation active au Groupe de travail sur la propriété intellectuelle de la Zone de libre-échange des Amériques. L'OPIC a également pris part à des discussions sur l'harmonisation des méthodes relatives à la propriété intellectuelle et à la libéralisation des échanges dans la région Asie-Pacifique, sous les auspices de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique.

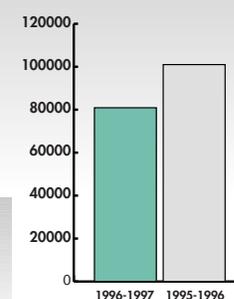
Au sein de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), la présidente de l'OPIC a été choisie pour présider le « Groupe B », groupe informel sur l'économie de marchés industrialisés qui s'efforce de trouver un terrain d'entente au sujet de questions intéressant l'OMPI.

Données sur les produits et les services

Survol

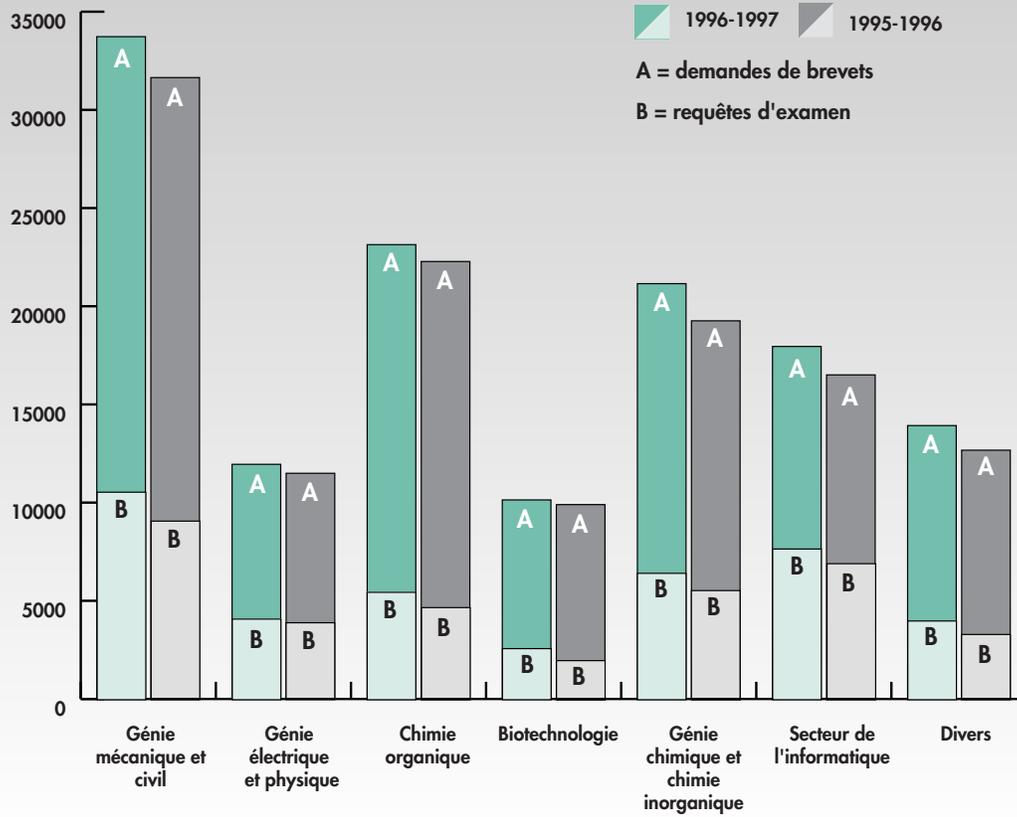
	1996-1997	1995-1996
Demandes déposées		
Brevets	27 646	26 629
<i>Nationaux</i>	13 831	14 616
<i>Traité de coopération en matière de brevets</i>	13 815	12 013
Marques de commerce	32 593	29 528
Dessins industriels	3 013	2 859
Droits d'auteur	8 977	9 251
Topographies de circuits intégrés	13	5
Cessions inscrites		
Brevets	37 970	39 192
Marques de commerce	24 339	26 797
Dessins industriels	536	751
Droits d'auteur	2 035	1 525
Demandes de renseignements traitées		
Brevets	28 931	39 324
Marques de commerce	22 391	23 368
Dessins industriels	5 049	7 111
Droits d'auteur	24 216	32 285
Topographies de circuits intégrés	317	596
Recherches de renseignements techniques traitées		
Brevets	754	840
Délivrances/enregistrements		
Brevets	7 322	8 242
Marques de commerce	17 876	14 817
Dessins industriels	2 153	2 109
Droits d'auteur	9 357	9 237
Topographies de circuits intégrés	9	6
Renouvellements		
Coûts de maintien des brevets traités	156 839	146 373
Marques de commerce	6 158	7 804
Dessins industriels	1 076	1 191

Nombre total de demandes de renseignements traitées

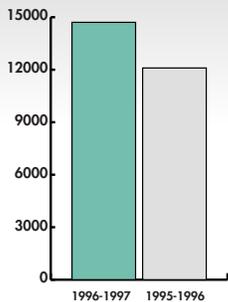


Brevets

Nombre de dossiers et charge de travail, selon la discipline, pour les demandes soumises entre le 1^{er} octobre 1989 et le 31 mars 1997.



Nombre total de requêtes d'examen reçues



Abandons

	1996-1997	1995-1996
Réguliers	1 903	1 495
Non-paiement des droits de maintien	18 306	29 560
Demandes abandonnées (nouvelle loi)	12 330	10 149
Demandes périmées (nouvelle loi)	9 046	7 465

Marques de commerce

	1996-1997	1995-1996
Enregistrements radiés	10 357	7 528
Modifications inscrites au registre	38 629	45 718

NOTE : Des statistiques additionnelles sur les produits et services sont disponibles auprès de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC), Centre des publications, 3^e étage, Place du Protagé 1, 50, rue Victoria, Hull (Québec) K1A 0C9, téléphone (819) 953-5054, télécopieur (819) 953-8998.

Rapport financier



Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada

Rapport de gestion

Les états financiers ci-joints du Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) ont été préparés par l'OPIC, conformément aux politiques du Conseil du Trésor, ainsi qu'aux normes et aux exigences en matière de rapport du Receveur général du Canada. Ces états financiers sont conformes aux renseignements présentés ailleurs dans les *Comptes publics du Canada*, ainsi que dans les états ministériels. Ils ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Les principales conventions comptables sont énumérées à la note 2. Certains renseignements inclus dans ces états financiers sont fondés sur les meilleurs prévisions et jugements de la gestion tout en tenant compte de leur importance relative. À la demande de l'OPIC, les états financiers ont été examinés par des vérificateurs externes. Leurs rôles consistaient à exprimer une opinion concernant la présentation fidèle de la situation financière de l'Office au 31 mars 1997, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus.

L'Office de la propriété intellectuelle du Canada exerce des contrôles internes conçus pour déterminer les responsabilités respectives, fournir l'assurance que les biens sont protégés et que l'on tient des registres financiers fiables. Des programmes de vérification interne viennent s'ajouter aux systèmes de gestion financière et de contrôle interne. L'OPIC assume la responsabilité fonctionnelle de l'intégrité et l'impartialité de ses états financiers. Par conséquent, l'OPIC élabore et distribue les politiques en matière de comptabilité et de gestion financière et émet les lignes directrices spécifiques pour le maintien des normes en matière de comptabilité et de gestion financière. La vérification externe a été effectuée pour assurer une impartialité et une liberté afin de ne pas biaiser les présents états financiers.

Comme il est indiqué dans le Rapport annuel de 1996-1997, depuis qu'il est devenu un organisme de service spécial au sein d'Industrie Canada, l'OPIC a pris la responsabilité qui lui incombe : offrir un service plus efficace et toujours meilleur à ses clients. Le Fonds renouvelable a permis d'investir dans le perfectionnement des employés et dans l'infrastructure informatisée nécessaire à l'organisation. Des changements mesurables sur le plan de la rapidité dans la prestation des services sont maintenant apparents dans tous les secteurs d'activité. De ce fait, la satisfaction des clients continue d'augmenter. L'OPIC est fier de l'excellent travail accompli jusqu'à présent, et continue de mettre l'accent sur les responsabilités qu'il a envers ses clients et le gouvernement.

Commissaire aux brevets,
Registraire des marques de commerce
et Présidente

Sheila Batchelor

Directrice des finances
et de l'administration

Brenda Snarr

le 7 juillet 1997



Canada



KPMG
Chartered Accountants

Suite 1000 45 O'Connor Street
Ottawa Ontario K1P 1A4 Canada

Telephone (613) 560-0011
Telefax (613) 560-2896
<http://www.kpmg.ca>

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AU SOUS-MINISTRE D'INDUSTRIE CANADA

Nous avons vérifié le bilan de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada au 31 mars 1997 et les états des résultats, de l'excédent d'exploitation accumulé et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Office au 31 mars 1997 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Comptables agréés

Ottawa, Canada

le 28 mai 1997



Member Firm of
KPMG International

Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada
Bilan
au 31 mars

(en milliers de dollars)

	1997	1996
Actif		
À court terme		
Encaisse	2 \$	2 \$
Débiteurs		
Gouvernement du Canada	921	2 040
Tiers	1 118	740
Revenus non facturés	5 827	4 748
Charges payées d'avance	<u>20</u>	<u>21</u>
	7 888	7 551
Immobilisations (note 4)	101 447	85 545
Revenus non facturés	<u>810</u>	<u>1 271</u>
	<u>110 145 \$</u>	<u>94 367 \$</u>
Passif		
À court terme		
Comptes de dépôts	390 \$	202 \$
Créditeurs		
Gouvernement du Canada	2 323	1 568
Tiers	7 641	5 382
Revenus reportés	<u>16 743</u>	<u>11 748</u>
	<u>27 097</u>	<u>18 900</u>
Indemnités de cessation d'emploi et de congés annuels des employés	1 057	713
Revenus reportés	<u>7 390</u>	<u>8 180</u>
	<u>8 447</u>	<u>8 893</u>
Avoir du Canada (note 3)	<u>74 601</u>	<u>66 574</u>
Éventualités (note 9)	<u>110 145 \$</u>	<u>94 367 \$</u>

Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada
État des résultats
pour l'exercice clos le 31 mars

(en milliers de dollars)

	1997	1996
Revenus	<u>51 117 \$</u>	<u>49 585 \$</u>
Salaires et avantages sociaux	29 730	27 191
Services professionnels	4 400	3 373
Logement	2 626	2 605
Amortissement	1 409	1 247
Matériels et fournitures	1 190	828
Information	819	1 051
Communications	593	489
Entretien et réparations	519	399
Voyages	410	340
Formation	341	233
Fret et courrier	312	244
Location	<u>185</u>	<u>192</u>
	42 534	38 192
Profit net	<u>8 583 \$</u>	<u>11 393 \$</u>

Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada
État du surplus accumulé
pour l'exercice clos le 31 mars

(en milliers de dollars)

	1997	1996
Solde au début de l'exercice (note 3)	15 470 \$	4 077 \$
Profit net pour l'exercice	<u>8 583</u>	<u>11 393</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>24 053 \$</u>	<u>15 470 \$</u>

Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada
État de l'évolution de la situation financière
pour l'exercice clos le 31 mars

(en milliers de dollars)

	1997	1996
Activités de fonctionnement		
Profit net	8 583 \$	11 393 \$
Plus : Amortissement	<u>1 409</u>	<u>1 247</u>
	<u>9 992</u>	<u>12 640</u>
Variation du fonds de roulement (note 6)	<u>7 860</u>	<u>(4 978)</u>
Variation des autres éléments d'actif et de passif		
Revenus non facturés	461	(1 034)
Indemnités de cessation d'emploi et de congés annuels des employés	344	475
Revenus reportés	<u>(790)</u>	<u>786</u>
	<u>15</u>	<u>227</u>
Ressources financières nettes provenant des activités de fonctionnement	<u>17 867</u>	<u>7 889</u>
Activités d'investissement		
Immobilisations		
Achetées	(17 311)	(13 583)
Fournies	<u>-</u>	<u>(3 915)</u>
Ressources financières nettes employées pour les activités d'investissement	<u>(17 311)</u>	<u>(17 498)</u>
Activités de financement		
Capital d'apport	<u>-</u>	<u>3 915</u>
Ressources financières nettes provenant des activités d'investissement et variation de l'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds, au cours de l'exercice	556	(5 694)
Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds, au début de l'exercice	<u>12 744</u>	<u>18 438</u>
Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds, à la fin de l'exercice (note 3)	<u>13 300 \$</u>	<u>12 744 \$</u>

Notes aux états financiers

1. But et autorisation

L'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) octroie ou enregistre les droits exclusifs de propriété intellectuelle au Canada. En échange, l'OPIC acquiert des renseignements sur la propriété intellectuelle et des technologies de pointe qu'il diffuse auprès des entreprises, des industries et des citoyens canadiens pour améliorer leur rendement économique et leur compétitivité et pour susciter de nouvelles inventions et innovations.

Le Fonds renouvelable de l'OPIC a été établi le 1^{er} avril 1994. L'autorisation de dépenser à même les sommes du Trésor fut octroyée le 22 février 1994 pour une somme maximale de 15 000 000 \$. Le Parlement a accordé à l'OPIC l'autorisation permanente de puiser dans le Trésor pour effectuer des paiements aux titres du fonds de roulement, de l'acquisition d'immobilisations et du financement temporaire du déficit d'exploitation accumulé. L'OPIC peut retenir les surplus du Fonds renouvelable afin de poursuivre l'automatisation des opérations.

2. Principales conventions comptables

Constatation des revenus

Les revenus sont calculés en utilisant la méthode de pourcentage d'achèvement, au fur et à mesure que les demandes de brevets, de marques de commerce et de dessins industriels sont traitées. Les autres revenus sont reconnus lors de la réception des sommes. Les droits sont prescrits par divers décrets en conseil.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations transférées au Fonds renouvelable lors de son établissement sont comptabilisées aux coûts de l'État moins l'amortissement cumulé, et les immobilisations acquises après la mise en place du Fonds renouvelable sont comptabilisées au coût. Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire, commençant au cours du mois suivant l'acquisition et s'échelonnant sur leurs durées de vie utiles estimatives, comme suit :

Logiciels	3 ans
Matériel	5 ans
Ameublement	15 ans
Équipement	10 ans
Améliorations locatives	durée du bail plus le délai d'option, débutant en 1995-1996
Systèmes en développement	durée de vie utile estimative, commençant dans l'exercice au cours duquel le système deviendra opérationnel

Indemnités de cessation d'emploi et de congés annuels

Les employés de l'OPIC ont droit à des indemnités de cessation d'emploi calculées sur le niveau du salaire au moment de la cessation d'emploi tel que prévu dans leurs conventions collectives et leurs conditions d'emploi. Les indemnités de cessation d'emploi gagnées par un employé précédant son embauche à l'OPIC représentent une obligation du Conseil du Trésor donc ne sont pas inscrites aux comptes. Au 31 mars 1997, le passif du Conseil du Trésor pour les employés de l'OPIC est de 5,2 millions de dollars. L'obligation des prestations gagnées après l'embauche des employés à l'OPIC est inscrite aux comptes comme indemnité à payer aux employés.

Les congés annuels de 1,1 million de dollars dus aux employés au 1^{er} avril 1994, ont été financés par le Conseil du Trésor. Après le 1^{er} avril 1994, les congés annuels dus au moment où les employés se joignent à l'OPIC doivent être payés au Fonds renouvelable de l'OPIC par le ministère d'origine de l'employé. L'obligation des prestations gagnées après l'embauche des employés au sein de l'OPIC est inscrite dans les comptes comme indemnité à payer aux employés.

Régime de retraite

Les employés de l'OPIC sont protégés par le Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. En vertu de la présente Loi, les contributions versées au Régime par l'OPIC sont limitées à un montant égal aux contributions de l'employé compte tenu de son service courant. Ces contributions représentent les obligations totales de pension de l'OPIC et sont imputées aux opérations sur une base courante. L'OPIC n'est pas tenu, dans le cadre de la Loi actuelle, de verser des contributions pour pallier aux insuffisances du Compte de pension de retraite de la fonction publique ni les frais au Trésor pour les paiements d'indexation en vertu de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires*.

3. Avoir du Canada (en milliers de dollars)

L'avoir du Canada comprend :

	1997	1996
Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds	(13 300) \$	(12 744) \$
Capital d'apport	63 848	63 848
Surplus accumulé	<u>24 053</u>	<u>15 470</u>
	<u>74 601</u> \$	<u>66 574</u> \$

Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds renouvelable

L'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds renouvelable représente la position de trésorerie tenue par le gouvernement pour le Fonds renouvelable.

Capital d'apport

Les contributions accumulées de l'État pour le développement du projet d'automatisation TechSource au 31 mars 1997 étaient de 63 848 \$ et comprend les coûts suivants :

Au 1 ^{er} avril 1994	32 442 \$
1995	27 491
1996	<u>3 915</u>
	<u>63 848</u> \$

Ces coûts ont été comptabilisés comme immobilisations (note 4) et capital d'apport. L'OPIC a l'intention d'amortir le capital d'apport au surplus ou (déficit) accumulé lorsque le projet TechSource sera opérationnel.

Surplus accumulé

Le surplus accumulé est une accumulation des surplus de chaque exercice incluant l'imputation du déficit d'ouverture de 9 448 \$.

4. Immobilisations et amortissement cumulé (en milliers de dollars)

	Coût au 31 mars 1996	Acquisitions	Coût au 31 mars 1997	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Améliorations locatives	4 171 \$	674 \$	4 845 \$	1 188 \$	3 657 \$
Logiciels	283	53	336	154	182
Matériel	2 987	968	3 955	1 280	2 675
Équipement	55	18	73	19	54
Ameublement	1 462	6	1 468	122	1 346
Systèmes					
INTREPID	2 834	641	3 475	144	3 331
Systèmes en développement					
TechSource	74 990	14 641	89 631		89 631
Autres	<u>261</u>	<u>310</u>	<u>571</u>		<u>571</u>
Total	<u>87 043</u> \$	<u>17 311</u> \$	<u>104 354</u> \$	<u>2 907</u> \$	<u>101 447</u> \$

Un montant de 63 848 \$ provenant du solde des systèmes en développement est relié à une affectation de fonds du ministère pour le projet d'automatisation des brevets TechSource. Ce montant est comptabilisé à titre de capital d'apport. L'amortissement cumulé et la valeur comptable nette pour 1996 étaient respectivement de 1 498 \$ et 85 545 \$.

5. Obligations contractuelles (en milliers de dollars)

TechSource

L'OPIC a paraphé un engagement contractuel avec IBM Canada pour produire un système clés en main pour l'automatisation des brevets. L'engagement contractuel prend fin en 1997-1998. Les fonds engagés pour 1997-1998 sont comme suit :

Contrat principal	2 628 \$
Entretien continu des ordinateurs	<u>369</u>
	<u>2 997</u> \$

Bail

L'OPIC loue ses locaux en vertu d'un contrat de location-exploitation. Les paiements futurs de location sont comme suit :

1998	3 026 \$
1999	2 833
2000	2 754

6. Variations du fonds de roulement (en milliers de dollars)

Les composantes des variations du fonds de roulement comprennent :

	1997	1996
Comptes débiteurs	741 \$	(32) \$
Revenus non facturés	(1 079)	987
Charges payées d'avance	1	(21)
Comptes de dépôts	188	116
Comptes créditeurs	3 014	(5 878)
Revenus reportés	<u>4 995</u>	<u>(150)</u>
	<u>7 860</u> \$	<u>(4 978)</u> \$

7. Opérations entre apparentés

L'OPIC est apparenté, à titre de propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement fédéral. Les paiements reliés au logement et aux services de contentieux furent effectués avec les parties concernées pendant le cours normal des opérations.

8. Assurance

L'OPIC n'assure pas ses biens conformément à la pratique adoptée dans le cadre de la politique gouvernementale d'auto-assurance.

9. Éventualités

Les employés peuvent accumuler les congés de maladie non utilisés. Toutefois, ces congés ne sont pas dévolus et ne peuvent être utilisés qu'en cas de maladie. Le montant des indemnités à payer en congés de maladie au cours des prochains exercices ne peut être raisonnablement déterminé et ne figure donc pas dans les présents états financiers. Le paiement des indemnités de congés de maladie est inclus dans les opérations en cours au moment où il est encouru.

10. Impôts

L'OPIC n'a pas à payer d'impôts sur le revenu.

11. Renseignements sectoriels (en milliers de dollars)

	Brevets		Marques de commerce		Disponible		Total	
	1996-1997	1995-1996	1996-1997	1995-1996	1996-1997	1995-1996	1996-1997	1995-1996
Revenus	36 740	34 243	13 292	14 172	1 085	1 170	51 117	49 585
Dépenses de fonctionnement	<u>17 374</u>	<u>15 189</u>	<u>6 216</u>	<u>5 859</u>	<u>1 136</u>	<u>1 056</u>	<u>24 726</u>	<u>22 104</u>
Profit ou perte de fonctionnement	19 366	19 054	7 076	8 313	(51)	114	26 391	27 481
Dépenses du siège social	10 396	8 915	6 952	6 778	460	395	17 808	16 088
Frais d'intérêts	-	-	-	-	-	-	-	-
	<u>10 396</u>	<u>8 915</u>	<u>6 952</u>	<u>6 778</u>	<u>460</u>	<u>395</u>	<u>17 808</u>	<u>16 088</u>
Profit net ou perte nette	<u>8 970</u>	<u>10 139</u>	<u>124</u>	<u>1 535</u>	<u>(511)</u>	<u>(281)</u>	<u>8 583</u>	<u>11 393</u>
Éléments d'actifs sectoriels								
Actifs	1 945	2 697	6 712	6 060	41	65	8 698	8 822
Immobilisations	97 295	81 261	6 645	5 514	414	268	104 354	87 043
Amortissement cumulé	(1 934)	(1 048)	(890)	(404)	(83)	(46)	(2 907)	(1 498)